

CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 12 OCTOBRE 2010 à 20 H

Présents : Mme Garnier (maire), M. Bijard, Mme Gaitey, M. Milloir, M. Lejeune, adjoints, Mmes Bassard, Fillon, Hébert-Deguisse, Maillard, Radigon, MM. Desbois, Desserée, Durante, Freixinos, Jayet, Parthiot, Piesvaux, conseillers municipaux

Absentes excusées : Mme Roger (procuration à M. Milloir), Mme Todesco (procuration à Mme Radigon)

Secrétaire de séance : Karine Bassard

Le conseil municipal valide et signe le compte-rendu du précédent conseil municipal.

1. Station d'épuration

M. Sébastien Thierry (cabinet IRH représentant la maîtrise d'œuvre) propose un exposé chronologique des travaux de la station d'épuration.

Les travaux ont démarré le 18/06/2009 avec une durée prévisionnelle de 11mois.

En date du 12/10/2010, le dossier n'est pas clos en raison d'aléas techniques et climatiques.

Toutefois, la station d'épuration fonctionne correctement depuis le mois de juillet.

Des pénalités de retard étant prévues contractuellement, le Conseil Municipal, avec l'aide du cabinet IRH cherche à les chiffrer.

Après examen des réserves subsistant à ce jour et des frais occasionnés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander des pénalités de retard à l'entreprise MSE. Le montant sera fixé ultérieurement.

2. Fiscalité directe

M. Jocelyn Chapotot, trésorier, présente la réforme de la fiscalité directe et l'incidence des abattements de la taxe d'habitation.

Pour rappel : jusqu'en 2010, 3 institutions se partagent la taxe d'habitation et fixent indépendamment leurs taux. Il s'agit de la commune, la communauté de communes et du département.

Suite à la réforme de la taxe professionnelle :

- La part du département dans la taxe d'habitation va disparaître. Elle sera redistribuée entre celle de la commune et celle de la communauté de communes. Ainsi, même en l'absence d'augmentation de la part communale et intercommunale, ces 2 taux vont augmenter sans entraîner d'augmentation de la taxe d'habitation, si ce n'est celle de la revalorisation annuelle de la valeur locative.
- Il y aura un rebasage des taux de taxe d'habitation des communes et des EPCI.
- Les abattements votés par le département seront supprimés. Ce dernier point ne concerne pas notre commune puisqu'il n'y a pas d'abattement voté par le département.

M. Chapotot explique l'incidence de l'application d'abattements sur le montant de la taxe d'habitation pour les particuliers et pour la commune.

3. Terrain Madeuf

Lors de la création du lotissement sur le terrain « Madeuf » (rue de Bellevue et rue de la Montagne), il avait été demandé, entre autres obligations, à ce que les réseaux nécessaires à la réalisation du lotissement soient implantés sur le domaine privé.

Il avait été convenu que les parcelles d'implantation des réseaux seraient ensuite rétrocédées pour 1€ à la commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette remise pour la somme de 1 € des parcelles ZB 191 de 5a55ca et ZB 192 de 2a et 17 ca.

4. TNT

M. Bernard Milloir a été nommé référent TNT pour la commune de Pouilly-en-Auxois.

Pour se préparer au passage de la TNT le 16 novembre dans notre commune, différents outils sont utilisés.

La campagne de communication au niveau national a été relayée.

Un courrier a été distribué dans tous les foyers de Pouilly.

Un article est paru dans le Pouilly Infos.

Le Groupement d'Intérêt Public de Tous Au Numérique proposera une réunion publique d'information le jeudi 14 octobre.

Le camion d'information mobile de " Tous Au Numérique " sera à Pouilly le samedi 6 novembre.

Le Groupement d'Intérêt Public de " Tous Au Numérique " a sollicité le canton pour former des bénévoles pour aider les personnes ayant des difficultés. L'atelier « formation » aura lieu le jeudi 21 octobre.

2 contraintes existent dans notre commune :

- L'émetteur analogique de Pouilly cessera d'émettre. (la puissance de l'émetteur d'Autun passera de 1 Watt à 17 Watts)
- Il existe dans Pouilly des zones non-couvertes par la TNT (environ 250 foyers)

Pour les zones non-couvertes par la TNT, une aide gouvernementale de 250 € sans conditions de ressources) est prévue. Or le coût d'installation est plus élevé (environ 400€).

Pour aider les foyers non couverts par la TNT à s'équiper, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer à ces foyers une aide complémentaire de 80 €, sur demande, sur justificatif de l'aide de l'État et présentation des factures.

5. Plan de mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics et des établissements recevant du public

Comme évoqué lors du conseil municipal du 15 décembre 2009, il a été décidé d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics et des établissements recevant du public dans notre commune.

A l'unanimité, le conseil municipal et d'accord pour lancer l'appel d'offres et consulter les entreprises suivantes : APAVE, SOCOTEC, BUREAU VERITAS, EXPERTISE GALTIER, QUALICONSULT.

6. Affaires diverses

• *Cantine scolaire*

Les enfants des écoles maternelles et primaires publiques de Pouilly déjeunent à la cantine du collège ; ils s'y rendent en bus. 2 bus sont parfois nécessaires pour acheminer ces enfants.

De plus en plus d'enfants de maternelle vont à la cantine.

Pour décharger le service de cantine du collège, éviter un 2^{ème} bus, et occasionner une fatigue moindre aux plus jeunes, le conseil municipal propose que les enfants de maternelle aillent déjeuner à l'EPHAD « Les Arcades » à partir du 1^{er} janvier. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- *Acquisition de matériel de voirie*

Afin de permettre au personnel communal d'effectuer tous les travaux de traçage (parking, passage piéton, ...), l'acquisition d'un matériel de traçage à moteur thermique en remplacement du matériel actuel électrique (13 ans d'âge) est souhaitable.

Ce nouveau matériel facilitera le travail des employés et permettra un gain de temps important et de personnel.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette acquisition pour un montant de 4.950 € HT (5.920€ TTC).

- *Téléthon 2010*

Le programme du Téléthon est paru dans le dernier Pouilly Infos. Les manifestations débuteront le vendredi 3 décembre et se termineront le dimanche 5 décembre.

De nombreuses associations ont répondu présent à cette manifestation.

Une ultime réunion d'organisation aura lieu le lundi 22 novembre à 20 heures.

Une subvention exceptionnelle de 1.300 € est votée à l'unanimité.

A l'occasion de la collecte de sang du jeudi 2 décembre, l'amicale des donneurs de sang de Pouilly lance un « défi » aux élus en leur demandant de donner leur sang (ils reverseront leur dotation au profit du Téléthon).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.